

employées n'ont pas reçu d'assistance sociale pendant trois mois ou davantage?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en prenant connaissance de cette phrase, je me suis posé la même question. Elle me paraît un peu ambiguë. Je ne sais si la seconde partie tend à inclure une différente catégorie, ou si elle se rapporte au chômeurs. J'hésite sur ce point. Mais, en tout cas, les programmes de participation fédérale sont approuvés par les provinces—ils ont fait l'objet d'une décision de la part de celles-ci. Nous, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, n'avons procédé à aucun changement dans le règlement régissant ces programmes. Nous avons, comme le comprendra mon honorable ami, toujours demandé qu'on embauche de préférence les chômeurs, ce qui comprendrait les personnes touchant les prestations d'assurance-chômage et celles qui émargent à l'assistance-chômage.

M. Douglas: Une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il mettre les choses au point? En effet, je voudrais savoir si ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage seront employés de préférence à ceux qui émargent à l'assistance. Cette situation empêche-t-elle les municipalités de bénéficier du programme d'encouragement aux travaux d'hiver, lorsque les assistés ne sont pas employés? Beaucoup s'en inquiètent.

L'hon. M. MacEachen: Le gouvernement fédéral défrayera naturellement la moitié de la liste de paye, comme il l'a fait jusqu'ici. En Colombie-Britannique, il existe un régime progressif sous lequel la province finit par prendre entièrement à sa charge les frais directs de paye. J'essaierai volontiers de faire élucider la chose car nous désirons également tirer la question au clair.

M. Douglas: Une autre question supplémentaire. Les gouvernements provinciaux ont-ils imposé d'autres termes ou conditions qui empêcheraient les municipalités de tirer avantage de l'arrangement prévoyant que le gouvernement fédéral versera la moitié des frais de salaires et rémunérations

L'hon. M. MacEachen: ...Sauf que ces entreprises doivent être, pour autant que je sache, approuvées et soumises au nom des municipalités ou par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux. Autrement dit, la première étape d'agrément est l'approbation de la province, puis il faut passer par le gouvernement fédéral. C'est en ce sens, évidemment, que ces programmes dépendent de la décision des provinces.

M. Douglas: Puis-je demander au ministre s'il en serait de même, au cas où les provinces venaient à imposer des conditions impossibles?

L'hon. M. MacEachen: C'est un point auquel il faudrait réfléchir, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le représentant de Comox-Alberni a la parole.

M. Barnett: Ma question a déjà été posée et on y a répondu.

LES PÊCHERIES

TERRE-NEUVE—DEMANDE D'AIDE POUR LES PÊCHEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): Puis-je poser une question au ministre des Pêcheries? Étant donné que la pêche au saumon, au homard et à la morue n'a pas été bonne jusqu'ici cette année à Terre-Neuve, le ministre nous dirait-il si son ministère étudierait la possibilité d'aider les pêcheurs, tout comme les agriculteurs l'ont été quand les récoltes ont été mauvaises?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Bien que les prises de homard à Terre-Neuve cette année aient été moins élevées que la moyenne, tous les chiffres pour la saison du saumon n'ont pas encore été compilés et je préfère ne rien dire avant de connaître les derniers résultats. Il est vrai que la pêche à la morue a mal débuté, mais on m'apprend que depuis quelques jours elle s'améliore sensiblement. Mon ministère ne serait donc pas justifié d'étudier la possibilité d'accorder de l'aide directe avant que les derniers chiffres de la saison soient connus.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Je voudrais demander au ministre des Travaux publics si on n'aurait pas interrompu la climatisation, afin de mettre fin à l'obstruction systématique du parti conservateur au sujet du drapeau?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Je tiendrai cette question pour préavis.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE DE RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU «FEUILLETON»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Je voudrais demander au ministre de la Justice